



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 22
Séance du vendredi 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 05
	Absents : 01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Simon PAOLI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Dominique LUCIANI) SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 07 avril 2022

Date d'affichage : 25 avril 2022

Date d'exécution : 20 avril 2022

Objet : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le maire rappelle que selon l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

L'article L.2121-31 du code précité stipule par ailleurs que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du compte de gestion 2021 de la commune avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 53 077, 29		1 499 681, 14	1 446 603, 85
Fonctionnement	552 626, 16		86 856, 02	639 482, 18
TOTAL	499 548, 87		1 586 537, 16	2 086 086, 03

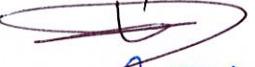
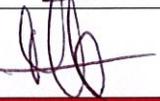
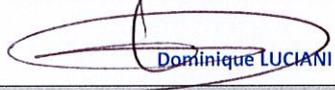
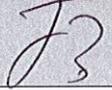
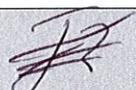
* * *

Le conseil, après en avoir délibéré et après avoir entendu l'exposé de Madame Jeanne RAMAZOTTI, adjointe aux finances, décide par

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 4 abstentions,

D'approuver le compte de gestion du budget de la commune pour 2021 et de le déclarer en conformité avec le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur.

Délibération n° 2022 – 22 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	Y				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	Y				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	Y				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	Y				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à			X		
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à			X		
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI			X		 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à			X		
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le maire, président de séance,
Ange-Joseph FRATICELLI



Réf : 177/2022

